



Les Belges contestent la dotation de Laurent

51 % des Belges retireraient au prince les 308.000 euros qu'il reçoit annuellement.

A la question de savoir si les 308.000 euros de dotation annuelle devaient encore lui être versés, 51 % des sondés de notre Grand Baromètre national Ipsos - *Le Soir* - RTL - VTM - *Het Laatste Nieuws* répondent « non ». Les Flamands sont les plus résolus. Ils

sont 55 % à en être convaincus, contre 43 % à Bruxelles et 44 % en Wallonie. Signalons qu'un nombre non négligeable de sondés ne se prononcent pas : 21 % à Bruxelles, 18 % en Wallonie et 14 % en Flandre.

Cette antipathie pour la dotation allouée à Laurent pourrait

être, en partie, épidermique. Le sondage a en effet été réalisé après la énième frasque du prince. Le 29 juillet dernier, Laurent publiait sur Twitter une photo de sa participation au 90^e anniversaire de l'armée chinoise à l'ambassade de Pékin à Bruxelles sans avoir obtenu l'accord préalable du ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. En ne s'encombrant pas de cette indispensable « formalité », le prince a relancé un débat sur sa dotation. Un débat dont il ne sort manifestement pas gagnant. ■

cord préalable du ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. En ne s'encombrant pas de cette indispensable « formalité », le prince a relancé un débat sur sa dotation. Un débat dont il ne sort manifestement pas gagnant. ■

Pour 51 % des Belges, Laurent doit perdre sa dotation

- ▶ Le Grand Baromètre révèle que, pour une majorité de sondés, Laurent doit perdre ses 308.000 euros annuels.
- ▶ Ses rencontres internationales sans autorisation préalable ont relancé un débat pacifié sous le gouvernement précédent.
- ▶ Le gouvernement Michel devrait en tout cas infliger une sanction financière au prince.

La dotation de 308.000 euros du prince Laurent peut passer à la trappe. C'est l'opinion majoritaire qui se dégage de notre Grand Baromètre national Ipsos-*Le Soir*-RTL-VTM-*Het Laatste Nieuws*. A la question de savoir si ce montant annuel devait encore lui être versé, 51 % des sondés répondent par la négative. Il ne s'en trouve qu'un tiers pour encore trouver une vertu à la dotation de Laurent.

Ce sont clairement les Flamands qui sont les plus résolus, s'agissant de mettre fin au système. Ils sont 55 % à en être convaincus, contre 43 % à Bruxelles et 44 % en Wallonie. Les défenseurs de la dotation sont moins nombreux, tant à Bruxelles (36 %) qu'en Wallonie (38 %). Précisons qu'un nombre non négligeable de sondés ne se prononcent pas : 21 % à Bruxelles, 18 % en Wallonie et 14 % en

Flandre.

La suppression pure et simple de la dotation de Laurent n'est pas actuellement à l'agenda politique

Il est possible que cette antipathie pour la dotation allouée à Laurent soit en partie épidermique. Le sondage a en effet été réalisé après une énième frasque du prince. Le 29 juillet dernier, Laurent publiait sur Twitter une photo de sa participation au 90^e anniversaire de l'armée chinoise à l'ambassade de Pékin à Bruxelles. Or, pour rencontrer des personnalités publiques ou diplomatiques étrangères, le prince est censé demander préalablement l'accord du ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. En l'occurrence, le prince ne s'est pas en-

combré de cette « formalité », relançant un débat sur sa dotation dont il ne sort manifestement pas gagnant.

Ajoutons à cela que ce n'est pas la première fois, mais la troisième fois que Laurent procède de manière cavalière. Avant cela, en dé-

cembre 2016, il avait rencontré le Premier ministre sri-lankais à Bruxelles sans la moindre autorisation. Charles Michel avait été clair : la prochaine fois, il y aurait sanction, et la prochaine fois est arrivée. Charles Michel doit très prochainement rencontrer le prince pour entendre ses arguments. Et après cela, une réduction de la dotation de 10 à 15 % pour un an risque de lui être infligée.

Manifestement, une majorité de Belges, en tout cas au cœur des événements, ne trouve pas cela injuste. Et sont même prêts à aller plus loin, prônant carrément la fin de la dotation de Laurent. Cette dotation aujourd'hui critiquée a pourtant fait l'objet d'un consensus, y compris avec les partis

flamands. « La dotation du prince Laurent est en fait liée à celle de la princesse Astrid, rappelle Vincent Dujardin, historien (UCL). Le roi Albert II et le gouvernement Verhofstadt ont rompu avec la coutume historique qui voulait que l'on n'accorde pas une dotation à tous les enfants du Roi. Mais l'octroi d'une dotation à la princesse Astrid en 2000, alors que le prince Philippe venait de se marier, engendrait logiquement l'octroi d'une autre dotation au prince Laurent. Même l'opposition flamande, notamment par la voix de Pieter De Crem, demandait au Parlement d'acter cette logique et d'octroyer une dotation pour le prince Laurent qui devenait sénateur de droit. »

Mais la question des dotations ne va pas faire longtemps consensus. « Pendant la seconde moitié du règne d'Albert II, c'est sur ce sujet que le Roi va rencontrer le plus de problèmes de communication, avec une série de cafouillages. Au-delà du cas de la monarchie belge, on assistait à de plus en plus de débats autour des dépenses des personnalités publiques, en Belgique comme à l'étranger. »

Et c'est le gouvernement Di Rupo qui parviendra finalement à pacifier les choses, en prévoyant une réglementation

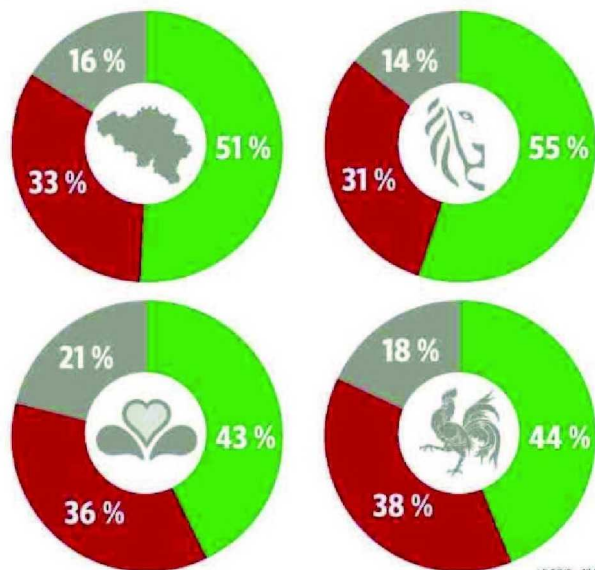
détaillée. « Le gouvernement Di Rupo va parvenir à crever l'abcès en matière de dotations. Ce sujet restait sensible comme tout ce qui touche à la monarchie. Toucher aux dotations pouvait donner l'impression de s'en prendre à la monarchie, ce qui rendait les gouvernements successifs frileux. Mais les polémiques récurrentes, puis l'usage politique que le gouvernement Di Rupo a pu faire de l'affaire du Fons Pereos ont finalement permis d'opérer une réforme nécessaire. Cette réforme renforçait à mon sens la monarchie en apportant de la clarté, en précisant les engagements de chacun. Elle apportait de la transparence aussi, via un contrôle des dotations par la Cour des comptes qui met les membres de la famille royale à l'abri de polémiques voire de fantasmes. »

Et c'est justement cette loi qui pourrait permettre aujourd'hui de sanctionner Laurent pour avoir agi sans autorisation du ministre des Affaires étrangères. Mais la suppression pure et simple de la dotation de Laurent n'est pas actuellement à l'agenda politique. Précisons toutefois que Laurent sera le dernier prince non héritier à en bénéficier, car seul l'héritier ou l'héritière au trône pourra, demain, y prétendre. ■

BERNARD DEMONTY

Le gouvernement doit-il supprimer la dotation du prince Laurent (308.000 euros) ?

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas



LESOIR-TEL

Méthodologie

Cette vague de 2.388 répondants, formant des échantillons représentatifs des Belges de 18 ans et plus à raison de 960 en Wallonie,

959 en Flandre et 469 dans les 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale, a été réalisée du 25 août au 3 septembre 2017. Les interviews ont eu lieu en ligne.

La marge d'erreur maximale, pour un pourcentage de 50 % et un taux de confiance de 95 %, est de $\pm 3,2$ en Wallonie, $\pm 3,2$ en Flandre et de $\pm 4,5$ à Bruxelles.

Affiliations : ESOMAR, FEBELMAR.

euthanasie La « fatigue de vivre » des seniors en débat

Près de sept Belges sur dix se disent favorables à élargir l'accès à l'euthanasie aux personnes âgées « fatiguées de vivre ». Même Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD - l'Association du droit de mourir dans la dignité - n'en revient pas ! Les chiffres sont en effet importants à l'heure où ce débat n'en est pourtant qu'à ses premiers balbutiements.

Au milieu du mois d'août, c'est le député flamand Jean-Jacques de Gucht (Open VLD) qui lançait le débat dans les médias du nord du pays. Depuis lors, le député travaille sur une proposition de loi.

Quelle est la situation actuelle ? « La fatigue de vivre en tant que telle n'est pas reprise dans la loi actuelle relative à l'euthanasie, rappelle Yves-Henri Leleu, professeur de droit à l'ULiège et membre de la commission de contrôle de l'euthanasie. Par contre, des personnes de grand âge qui souffrent de polypathologies dont aucune, prise individuellement ne justifierait un recours à l'euthanasie, peuvent parfois émettre une demande. On considère en effet que l'accumulation de différentes pathologies plonge la personne dans une souffrance psychique constante et incapacitante. » A ce jour, aucun pays n'ouvre

l'euthanasie à des personnes âgées qui, bien que physiquement et psychologiquement « en forme », émettent simplement le souhait de se retirer, estimant que leur vie est accomplie. Ce débat agite pourtant les Pays-Bas depuis longtemps. Des propositions de loi assez avancées (proposant par exemple un âge minimum) ont déjà été déposées. Les discussions sont cependant suspendues depuis les élections, dans l'attente de la formation d'un nouveau gouvernement.

« Il ne faudrait pas que des choix individuels deviennent de nouvelles normes sociétales... »

JACQUELINE HERREMANS, PRÉSIDENTE DE L'ADMD

Du côté de l'ADMD, on reconnaît que cette proposition répond à une certaine demande. « Plusieurs de nos membres souhaitent en effet qu'on relance la discussion des Pays-Bas et qu'on songe également en Belgique à prévoir une possibilité de "sortie sereine" sans avoir recours à des moyens brutaux comme le suicide, rapporte Jacqueline Herremans. Car les suicides de personnes âgées sont en effet une réalité. »

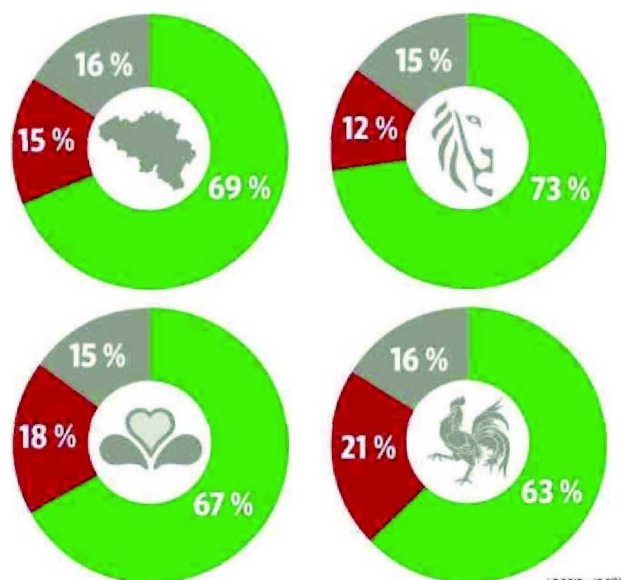
La présidente d'ADMD met cepen-

dant en garde : « Une chose est d'affirmer ce principe philosophique, une autre de concrétiser cela d'un point de vue législatif. » Plusieurs questions émergeraient rapidement. Ainsi, faut-il établir un âge minimum, comme cela était discuté aux Pays-Bas ? Un médecin doit-il être consulté ? Sur quels critères devrait-il examiner la demande introduite ? Jacqueline Herremans alerte surtout sur les risques de dérives. La personne n'est-elle pas soumise à des pressions extérieures (de son entourage, de sa famille, par exemple) qui la pousseraient à demander l'euthanasie ? Autre dérive potentielle selon la présidente de l'ADMD : « On pourrait se dire : puisque des personnes âgées peuvent mettre fin à leur vie sereinement, pourquoi encore les soigner ? Il ne faudrait pas que des choix individuels deviennent de nouvelles normes sociétales... »

Depuis l'élargissement de la loi aux mineurs, l'euthanasie n'a plus suscité d'importants débats remontant jusqu'au Parlement. L'ouverture du droit à l'euthanasie pour les personnes âgées « fatiguées de vivre » pourrait vraisemblablement en devenir un. La population belge semble prête, voire demandeuse. ■

ELODIE BLOGIE

Faut-il élargir l'euthanasie aux personnes âgées qui estiment avoir une vie accomplie et/ou sont fatiguées de vivre ?



LE SOIR - 12/09/17

PS Le président Di Rupo doit passer la main

Le président du Parti socialiste, Elio Di Rupo, n'entend pas céder son poste avant la fin de son mandat, en 2019. Une bonne décision ? A cette question, la majorité des sondés du Grand Baromètre Ipsos-*Le Soir*-RTL-VTM et *Het Laatste Nieuws* répond par la négative. Ils sont 44 % à penser que l'actuel président du PS devrait se retirer, contre 27 % qui estiment que le maintien d'Elio Di Rupo est une bonne chose pour le PS. On notera également la forte proportion d'indécis : 29 %, ce qui démontre qu'il est peut-être encore possible, pour le bourgmestre de Mons, d'emporter la conviction des hésitants.

Sans surprise, ce sont les Bruxellois qui sont les plus remontés, avec une proportion de 48 % qui pensent qu'Elio Di Rupo doit s'en aller, contre 30 % qui pensent le contraire. Le scandale du Samusocial, qui a touché le seul PS dans la capitale, a suscité un mouvement de rejet, qui apparaît tout aussi clairement dans les intentions de vote, publiées ce vendredi, et où le Parti socialiste passe de 18,1 % à 12,1 % et devient le quatrième parti de la capitale. Les Wallons sont à peine plus cléments, avec 46 % d'opinions défavorables, contre 27 % de partisans du maintien. Le scandale Publifin a laissé des traces, même si, en Wallonie, les socialistes ont limité la casse en conservant la préférence d'un électeur sur cinq dans les intentions de vote.

C'est finalement en Flandre qu'Elio Di Rupo reste le moins

critiqué. Au Nord, ils sont 43 % à estimer que le maintien d'Elio Di Rupo est une mauvaise chose pour le Parti socialiste.

En zoomant encore un peu sur les résultats de ce sondage, il apparaît que les sondés qui se déclarent socialistes soutiennent majoritairement leur président : ils sont 57 % à penser que l'ancien Premier ministre doit rester leur leader. On notera toutefois que l'échantillon est ici plus limité que pour les résultats globaux. Dans tous les autres partis, on estime majoritairement que l'ère Di Rupo est passée, et particulièrement - on s'en étonnera peu - au MR (12 % d'opinions favorables).

On rappellera aussi, pour compléter le tableau, que la cote de popularité d'Elio Di Rupo, que nous publions dans nos éditions de vendredi, a également baissé : à Bruxelles, il est passé de la deuxième à la sixième place. Et en Wallonie, il chute de la deuxième à la septième place, devenant, du coup, moins populaire que... Theo Francken, pour ne prendre qu'un exemple.

Les scandales pèsent évidemment de tout leur poids dans ces résultats. La communication très dure du CDH, mais aussi de Défi, d'Ecolo et du MR envers le PS cet été a sans doute aussi contribué à influencer l'opinion. D'autres griefs moins récents jouent également depuis longtemps, notamment à gauche. On pense à la décision du gouvernement précédent, mené par Elio Di Rupo, de limiter dans le temps les allocations d'insertion, qui sont versées à ceux qui ne totalisent de périodes de travail

suffisantes pour avoir droit aux allocations de chômage.

Voici donc la situation à laquelle est confronté le président du PS en cette rentrée politique.

Contre vents et marées « sondagières », l'intéressé n'entend pas décamper. « *Je continuerai le travail et j'assumerai mon mandat jusqu'aux élections législatives* », a-t-il répété lors de la présentation de son livre en août dernier. Du côté des principaux cadres du parti, le ton n'est pas non plus à la fin de partie, même si la prudence est de mise. Paul Magnette, par exemple, évite de répondre à la question du départ de celui qui l'a lancé en politique, indiquant qu'il appartient aux militants de se prononcer. De son côté, Laurette Onkelinx n'est pas définitive non plus, estimant que l'issue du chantier des idées sera déterminante.

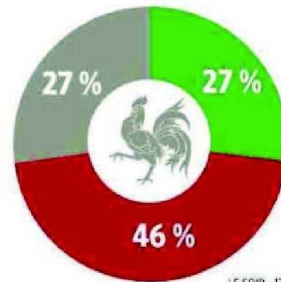
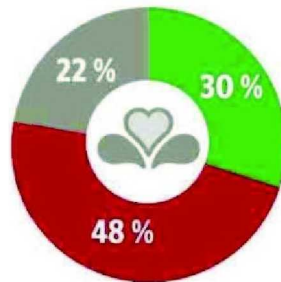
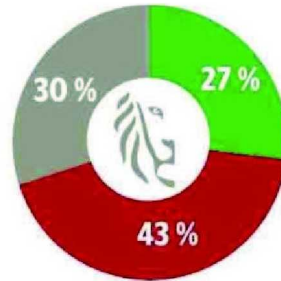
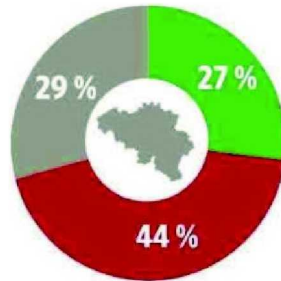
Et nous y voici : la séquence qui s'annonce est très délicate. Elle commencera par le congrès de rentrée du 24 septembre à Bruxelles. Arrivera ensuite le fameux chantier des idées, qui doit connaître sa conclusion en novembre. Si Elio Di Rupo passe ces deux étapes, c'est que le parti aura décidé qu'en période électorale, le maintien d'un capitaine contesté est plus sûr qu'une (guerre de) succession. On notera au passage que notre sondage, le poulain souvent désigné, Paul Magnette, garde une très bonne cote de popularité : premier en Wallonie, deuxième à Bruxelles. De quoi alimenter une périlleuse réflexion chez les socialistes... ■

B.Dy



Elio Di Rupo a-t-il raison de se maintenir à la présidence du PS jusqu'en 2019 ?

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas



LE SOIR - 12.09.17

CDH

Benoît Lutgen n'a pas convaincu

Selon notre Grand Baromètre, l'initiative de Benoît Lutgen de se séparer du PS dans toutes les coalitions n'a pas convaincu. Vendredi, nous dévoilons les intentions de vote en faveur du CDH, en chute. Nous avons aussi posé la question de savoir s'il a eu raison de vouloir exclure le PS. Que ce soit au sujet du gouvernement wallon, du gouvernement bruxellois ou de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la majorité des sondés se prononce contre l'appel du 19 juin, dans des proportions très comparables en fonction des gouvernements. Concernant le gouvernement wallon, les mécontents sont 46 % contre 39 % pour ceux qui soutiennent. A Bruxelles, c'est 47 % contre 37 %. Et en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est 48 % contre 37 %. Le rejet est clair, sans toutefois être franc et massif. Rappelons que ce sondage a été réalisé au moment où il est apparu que les coalitions ne changeraient pas à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui a pu influencer la perception.

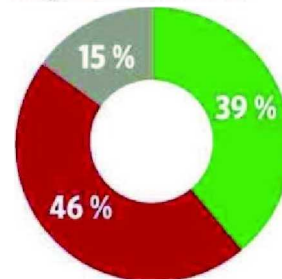
B.DY



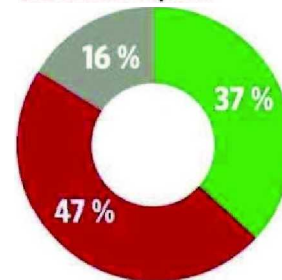
Benoît Lutgen a-t-il raison d'exclure le PS ?

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

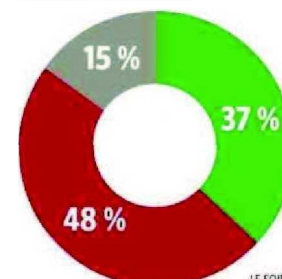
Du gouvernement wallon



Du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale



Du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles



LE SOIR - 12.09.17